

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 21 novembre 2012

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

Préavis 15-2012 Mise en oeuvre de projets de mobilité douce
Octroi d'un crédit pour la réalisation des mesures en priorité A du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (2011-2014) et des mesures issues du Schéma directeur de la mobilité douce
Crédit demandé CHF 170'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 15-2012 du 3 octobre 2012,
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

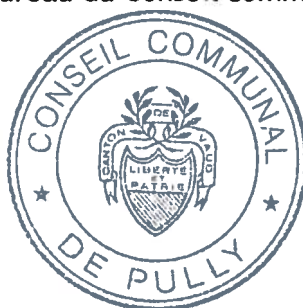
1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 170'000.00 pour la réalisation des projets de mobilité douce ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 10 ans maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Muriel THALMANN



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 22 novembre 2012